



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2002-MC-1104

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 429665

DOSSIER N^o : 19748

Objet : Exploration Dios inc.
Demande de dispense de prospectus
Pour un placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée le 20 mars 2002;
vu l'article 12 de la Loi sur les valeurs mobilières;
vu l'article 115 du Règlement sur les valeurs mobilières;
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef de service du financement des sociétés :

dispense Exploration Dios inc. de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec de ;

1 200 000 unités accréditives et 650 000 unités non accréditives au prix de 0,55 \$ l'unité, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'actions ordinaires;

30 000 unités non accréditives au prix de 0,55 \$ chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription en faveur de Haywood Securities inc;

DOSSIER N° 19748

une option en faveur de Haywood Securities inc. représentant un maximum de 10 % des unités vendues par l'entremise du courtier, chaque option permettant de souscrire à une unité non accréditive d la société au prix d'exercice de 0,55 \$.

Fait à Montréal, le 12 avril 2002.

Le chef de service du financement des sociétés,

(s) Josée Deslauriers
Josée Deslauriers

AL/jg